

Le notariat, cet instrument de mémoire du canton

Dès le XIII^e siècle, le notaire couche dans les registres les mille détails de la vie quotidienne

Martine Ostorero Professeure d'histoire médiévale à l'UNIL*

A l'heure de la révolution numérique, de la signature électronique et de l'e-paiement, qui marquent la diminution de la consommation de papier, il peut être utile de rappeler la valeur et la place de l'écrit dans le système de communication de la société médiévale. La grande révolution de l'écrit n'est pas tant l'invention de l'imprimerie à la fin du XV^e siècle, mais plutôt le bouleversement culturel qui s'opère deux siècles plus tôt. Entre 1200 et 1300, le Pays de Vaud, à l'instar de l'Occident, voit sa production documentaire s'accroître massivement, les méthodes de conservation des documents se développent et les clercs se spécialisent dans les tâches d'écriture. L'écrit acquiert une valeur d'importance dans une société en voie d'alphabétisation et de structuration administrative, à la veille de l'Etat moderne. De plus en plus, le texte écrit fait foi face au témoignage oral: il devient une preuve à exhiber en cas de contestation d'un droit. Or, c'est aux notaires que l'on doit une grande partie de la masse des sources médiévales de la pratique.

Le développement du notariat s'insère au cœur de cette révolution médiévale de l'écrit. «L'office du notariat a été inventé afin que le souvenir des contrats ne se perde point, pour la sécurité des contemporains et la mémoire des générations futures», peut-on lire dans un acte de nomination de notaire vaudois en 1449. Le notaire s'impose comme un garant de la mémoire.

Témoins de la vie quotidienne

Progressivement, les notaires ont l'obligation de tenir des registres conservant les actes passés avec leurs clients. Le système du registre est une petite révolution technologique: le client, pour des contrats à valeur temporaire, comme des prêts ou des reconnaissances de dettes (les notaires faisaient office d'agence bancaire locale), est dispensé de payer le prix de l'élaboration d'un acte sur parchemin. Il suffit que le prêt consenti soit enregistré chez le notaire, auprès duquel le débiteur retournera, une fois la dette remboursée, pour obtenir l'annulation de l'acte. Les registres de notaires sont ainsi les uniques garants des multiples transactions du quotidien.

L'on recourait alors plus fréquemment qu'aujourd'hui aux notaires, notamment en raison du manque chronique d'argent liquide, de l'important morcellement des terres et de la faible alphabétisation des populations. Les actes instrumentés sont en gros les mêmes qu'aujourd'hui: affaires immobilières, contrats de mariage, testaments, donations, etc. Ont disparu les transactions liées à la féodalité et, laïcisation de la société oblige, les donations aux établissements religieux afin d'assurer le salut de son âme ou de celle d'un proche.

Au-delà de leur valeur juridique, les actes notariés sont le miroir de la vie quotidienne. Les registres qui sont parvenus jusqu'à nous témoignent de l'activité d'un notaire et de la vitalité de son étude. Pour la période médiévale, 203 registres



Représentation des notaires au travail au XV^e siècle. THE ART ARCHIVE

Publication

Gros plan sur un notaire lausannois en 1360

En cette période du bas Moyen Age, l'activité du notaire Nicolas de Perroy est florissante. Pour valider une transaction, on la fait rédiger par cet homme instruit, qui manie les termes juridiques avec autant d'aisance que la plume. Au XIV^e siècle, le notaire n'a pas d'étude. Il rencontre ses clients les jours de marché, sans doute sur la place de la Palud. Nicolas de Perroy valide alors les ventes de chevaux, de bâtiments, de terrains ou de parcelles de vigne en les inscrivant dans son registre. Ce document est le seul témoignage de son activité qui nous soit parvenu.

Courant de 1360 à 1385, c'est le plus ancien registre de notaire conservé à Lausanne. Au fil des pages rendues cassantes par les siècles, on découvre tout un univers. Car étudier un document vieux de presque sept siècles, c'est aussi se plonger dans la vie de la Lausanne d'autrefois. Les clients de Nicolas de Perroy sont cordonniers ou tanneurs, d'autres font partie de confréries religieuses. Ils vivent dans des lieux dont les noms ont subsisté



Le registre DG 31, rédigé entre 1360 et 1366. ARCHIVES CANTONALES VAUDOISES

jusqu'à aujourd'hui: rue du Bourg, rue d'Etraz, Cully ou Lutry... Mais le registre recèle également son lot de mystères: qui sont ces deux femmes, Agnellette et Jordanette, clientes les plus fidèles de Nicolas de Perroy? La première fait même fructifier son argent en pratiquant le prêt. Il aura fallu plusieurs mois de recherches pour que ce registre, conservé sous la cote Dg 31 par les Archives cantonales vaudoises, livre ses premiers secrets. Décrypter l'écriture

manuscrite du notaire, en latin et truffée d'abréviations tirées du langage juridique, mais aussi trouver le nom du notaire, resté inconnu jusqu'alors.

Oriane Grandjean

A lire Le plus ancien registre de notaire conservé aux Archives cantonales vaudoises (1360-1366). Edition critique établie par K. Utz Tremp, L. Dorthe et M. Ostorero, avec une étude d'O. Grandjean, «Reconstituer le visage d'un notaire inconnu», à paraître en 2015, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, UNIL, à commander sur: clhm@unil.ch

Cet article est aussi un hommage au professeur Jean-François Poudret, récemment disparu, dont l'article pionnier, «L'heureuse destinée des notaires vaudois au Moyen Age», paru dans la Revue historique vaudoise en 1956, oriente toujours la recherche historique.

* Tous les mois, une page est proposée par les chercheurs de l'Université de Lausanne. L'occasion de porter un regard plus scientifique sur les événements qui ont façonné le canton et les traces laissées à ceux qui les décortiquent aujourd'hui.

vaudois sont conservés, les plus anciens datant du milieu du XIV^e siècle. Un nombre estimable, même si le Valais en a préservé plus du double dès la fin du XIII^e, et une véritable mine d'or encore largement inexploitée! Les registres notariaux permettent de pénétrer au cœur du monde de la vie sociale et économique et de l'artisanat des bourgs et villages, qui restent encore mal connus en Suisse romande.

De la plume à la cour

La plupart des notaires ont acquis des bases d'écriture et de latin pour exercer leur métier. Dans le Pays de Vaud, ils effectuent un apprentissage auprès de notaires publics déjà installés, ou dans les cours ecclésiastiques ou laïques. Le métier fait l'objet de réglementations de plus en plus précises relatives aux compétences et qualités requises, à la fois professionnelles et morales: le notaire doit savoir bien lire et écrire, maîtriser les formules, être probe et honnête, de bons mœurs et de bonne réputation. Sa rémunération s'établit sur la base d'une tarification des actes instrumentés, en fonction de leur valeur économique. Certains notaires sont également prêtres, curés ou chapelains mais, au fil du temps, la tendance est de les exclure de la profession pour éviter de possibles conflits d'intérêts, notamment au moment de la dictée du testament. Ne risqueraient-ils pas d'extorquer au mourant quelques donations salutaires au profit de leur institution? C'est ainsi qu'aux derniers siècles du Moyen Age, la progressive laïcisation du notariat s'accompagne de sa professionnalisation croissante.

Ecriture, savoir et pouvoir sont intrinsèquement liés. Le notariat, à la fin du Moyen Age, constitue un important moyen d'ascension sociale, économique et politique. Les notaires, en tant que spécialistes de l'écrit et du droit - et pour leur sens des affaires -, mettent à disposition leurs compétences au service des différentes institutions, qu'elles soient ecclésiastiques, communales ou seigneuriales; ils cumulent les fonctions administratives, politiques et judiciaires. Les cours épiscopales ou les cours de justice leur sont ouvertes en tant que scribes, juges ou témoins. Ils représentent les parties en tant qu'avocats. C'est à eux que l'on fait appel comme exécuteurs testamentaires. Enfin, ils occupent de plus en plus les fonctions publiques de syndic, de secrétaire communal ou de châtelain. A Moudon, siège du bailliage de Vaud, certains deviennent lieutenant baillival, procureur fiscal, chargé de défendre les intérêts du prince, ou encore représentant aux Etats de Vaud. D'extraction bourgeoise ou paysanne, leurs revenus leur permettent d'acquérir des terres et des droits seigneuriaux. Certains d'entre eux accèdent à la noblesse, une récompense offerte par le duc de Savoie qui trouve ainsi le moyen de s'attacher des hommes compétents et lettrés au service de son Etat grandissant. A la fin du Moyen Age, le rôle du notariat s'est affirmé dans la gestion administrative et financière des institutions. En deux siècles, les notaires ont su gagner leur place dans la construction de l'Etat moderne.

Des «études» de notaires se constituent progressivement au sein des familles, qui se transmettent registres et compétences de père en fils ou au sein d'une parentèle élargie. C'est l'exemple de la famille lausannoise Daux (de Alpi-bus) qui compte plusieurs notaires entre 1382 et 1500. Les dynasties notariales sont déjà bien en place à la fin du Moyen Age. Toutefois la plupart des notaires médiévaux ne vivent pas seulement de leur plume ou de leurs fonctions publiques: à la campagne, nombre d'entre eux cultivent leurs champs ou leurs vignes, ou exploitent une auberge, dans laquelle on imagine qu'ils recevaient leurs clients autour d'un verre.